



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

www.theGEF.org

Politiques de FEM-6

Atelier de coordination élargie du
FEM

Ile de Sal, Cap Vert
21-23 avril 2015

Aperçu général

Contexte général : Les politiques du FEM sont normalement soumises au Conseil pour approbation via les documents du Conseil, mais elles ne rendent pas compte des discussions/avis des membres du Conseil durant la réunion.

Cadre des politiques du FEM :

Pour FEM-6 : la typologie et la hiérarchie des politiques et procédures ont été établies

Politique : Une déclaration de principes ou de valeurs approuvée par le Conseil du FEM, qui prescrit des activités ou impose des limites à des activités menées en vue d'atteindre les objectifs institutionnels du Secrétariat du FEM.

Ligne directrice : Information complémentaire aidant à expliquer ou à mettre en œuvre une politique donnée. Les lignes directrices sont approuvées par le DG, qui est responsable de la politique concernée ou du domaine opérationnel ou de la thématique pertinents.



Allocations pour frais versées aux Agences

Depuis janvier 2013, une nouvelle structure tarifaire approuvée par le Conseil à la réunion de juin 2012 est appliquée :

- Pour tous les projets (grande envergure, moyenne envergure, activités habilitantes), dont le montant du financement du FEM va jusqu'à 10 millions de dollars, les Agences partenaires du FEM recevront des allocations pour frais représentant **9,5 %** de ce montant ; pour les projets dont le montant du financement du FEM est supérieur à 10 millions de dollars, les Agences partenaires du FEM recevront des allocations pour frais représentant **9,0 %** de ce montant ;
- Les allocations pour frais versées aux Agences au titre des Programmes-cadres correspondent au même niveau tarifaire que celui appliqué pour tous les autres projets (approuvé par le Conseil en octobre 2014) ;
- Les allocations pour frais versées aux Agences au titre du Programme de microfinancements sont fixées à **4,0 %** ;
- Pour les nouvelles Agences de projets du FEM accréditées dans le cadre du Processus expérimental d'accréditation des Agences de projets du FEM, le montant des allocations pour frais sera fixé à **9,0 %** du financement consenti par le FEM pour le projet ou le programme, quel qu'en soit le montant ; les Agences de projets ne seront pas rémunérées pour leur participation quelconque à des « activités institutionnelles » du FEM auxquelles elles choisissent de prendre part ;
- Les financements pour la préparation des projets suivent la même tarification que le projet concerné.



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

Politique d'annulation des projets

Objectifs :

- améliorer l'efficacité opérationnelle du FEM, en particulier en termes de temps requis pour préparer et finaliser les projets ;
- veiller à ce que les projets financés par le FEM restent pertinents par rapport aux objectifs et aux priorités du FEM et des pays bénéficiaires.

Recours à une **approche progressive** pour mettre en œuvre la politique :

- **12 mois** après l'approbation de la FIP par le Conseil, une notification sera envoyée à l'Agence et au point focal technique du pays bénéficiaire pour les alerter du délai de six mois restant à courir pour la soumission du projet à l'agrément du DG ;
- Après **18 mois**, le Secrétariat informe tous les acteurs concernés de l'annulation du projet.
- Le Secrétariat n'envisagera des exceptions à l'annulation visée ci-dessus qu'en cas d'événements extraordinaires, et le cas échéant, il en avisera Conseil.
- Les projets annulés peuvent être soumis à nouveau dans un délai d'un an à l'agrément du DG si des ressources sont disponibles.



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

Politique de cofinancement du FEM.....(2)

- ✓ Cette ambition concerne l'**ensemble du portefeuille** et non les projets pris individuellement.
- ✓ Affiche une « ambition pour l'ensemble du portefeuille en vue d'atteindre un ratio de cofinancement d'au moins 6/1 ,.
- ✓ Le Secrétariat du FEM « n'imposera pas de seuils minimums ni de sources précises de cofinancement dans l'examen des projets pris individuellement ou des programmes de travail ».



Merci de votre attention !
Des questions ?



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET